



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°21 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, au profit du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°21 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, au profit du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.**

Rapporteur : Madame Marie-Ange THEBAUD.

Mes chers collègues,

Dès sa création en 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité s'impliquer dans la transition écologique et énergétique. Dans sa phase de construction, elle a inscrit son action dans la continuité des dynamiques locales engagées précédemment par des collectivités, des associations et des acteurs locaux. En ce sens, fin 2017, elle actait dans le cadre de la démarche « Pays Basque, territoire à Energie Positive pour la croissance verte » un premier programme d'actions dédiées à la biodiversité et au patrimoine naturel, structuré autour de quatre axes de travail :

Axe 1 : Développer le partage de la connaissance du patrimoine naturel.

Axe 2 : Faire du patrimoine naturel un socle de l'aménagement du territoire.

Axe 3 : Intégrer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel dans les filières économiques.

Axe 4 : Renforcer la médiation et les liens entre patrimoine naturel et culturel.

En 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque fait de la cohésion et de la transition les fils rouges de son projet communautaire et entend relever les défis locaux et contemporains, et parmi eux, le défi de la préservation des biens communs, des paysages et des patrimoines. Fin 2018, cet engagement est confirmé par la prise de la compétence « Contribution à la transition écologique et énergétique ». Elle se dote ainsi des leviers suivant pour structurer sa politique publique dédiée au patrimoine naturel :

- Identification des trames vertes et bleues (corridors écologiques).
- Suivi/coordination des sites Natura 2000 et animation des démarches Natura 2000.
- Participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels et de la biodiversité.
- Animation et soutien d'actions sur l'amélioration des connaissances de la biodiversité et du fonctionnement écologique du territoire.
- Actions de sensibilisation, de préservation et de gestion de la biodiversité remarquable ou ordinaire.

Dans l'esprit de la loi de reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite lutter contre l'effondrement de la biodiversité et protéger, restaurer et valoriser son patrimoine naturel, sous pression du fait de l'attractivité du territoire et du changement climatique en cours. Elle est, d'ores et déjà, engagée au travers de différentes démarches en cours, telles que le plan biodiversité et patrimoine naturel, l'animation de plusieurs sites Natura 2000, les études préalables au projet de Parc Naturel Régional de la Montagne basque, la gestion des berges des cours d'eau et de certains milieux naturels. Mais elle souhaite, aujourd'hui, structurer sa politique à l'échelle de l'ensemble de son territoire et intégrer la préservation du patrimoine naturel dans sa politique d'aménagement du territoire.

Le territoire communautaire est vaste et diversifié, il est situé au carrefour de plusieurs espaces et corridors naturels à enjeux patrimoniaux et écologiques à la fois locaux, régionaux voire nationaux. La connaissance et la prise en compte de cette biodiversité locale restent pourtant relativement hétérogène au niveau du territoire et une dynamique en faveur de sa préservation, de son maintien voire de sa restauration, doit être rapidement mise en place pour assurer la pérennité d'une trame écologique fonctionnelle.

Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre et développer les démarches et partenariats nécessaires à une meilleure connaissance des habitats, de la faune, de la flore et des fonctionnalités écologiques, en s'appuyant sur les experts de la nature et de la biodiversité du territoire.

De son côté, le Conservatoire Botanique National (CBN) Sud-Atlantique exerce des missions de service public définies à l'article L414-10 et précisées à l'article D416-1 du code de l'environnement :

- la connaissance de l'état et de l'évolution, appréciés selon des méthodes scientifiques, de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Cette mission comporte la mise à disposition de l'Etat, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements des informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales de protection de la nature,
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
- la fourniture à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, d'un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Le CBN Sud-Atlantique est agréé par le Ministère chargé de la protection de la nature et exerce ses missions sur neuf départements de la Région Nouvelle-Aquitaine (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Vienne et Pyrénées-Atlantiques - hors massif pyrénéen).

En 2007, à l'instigation du Département des Pyrénées-Atlantiques, une première campagne d'inventaires a été réalisée par le CBN Sud-Atlantique sur la Côte Basque (bande de 100 m de largeur), afin de préfigurer un observatoire de la biodiversité végétale du littoral selon une méthode adaptée au secteur.

Dix ans après ce premier état, une nouvelle campagne d'inventaires, visant à dresser le bilan de l'évolution de la végétation, avec une attention particulière sur les espèces patrimoniales, a été engagée par le CBN Sud-Atlantique. En 2018, le CBN Sud-Atlantique a terminé le premier inventaire de la flore vasculaire du Département des Pyrénées-Atlantiques, à travers un premier échantillonnage de la flore sauvage, permettant de constituer un socle global de connaissance.

Dans le prolongement de ces travaux, le secteur rétro-littoral basque – bande de 15 à 20 km à partir de la côte – a été identifié comme territoire à enjeux, justifiant l'engagement d'une démarche similaire.

Aussi, considérant les objectifs de la Communauté d'Agglomération en matière de connaissance, préservation et valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel, il est proposé d'allouer une subvention, pour l'année 2019, au Conservatoire Botanique National Sud Atlantique pour la réalisation d'une étude sur la biodiversité végétale du rétro-littoral basque : « Inventaire et spatialisé des enjeux de biodiversité végétale du rétro-littoral Basque ».

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenants aux contrats existants et résiliations » et d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver, au titre de l'année 2019, au profit du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, dans le cadre du projet « Inventaire et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du rétro-littoral basque », l'octroi d'une subvention à hauteur de 19 300 €,
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 49 voix

Contre : 0 voix


Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.